



Alerte de sécurité des médicaments

Les risques liés à la sécurité des médicaments rapportés par les foyers de SLD de l'Ontario

Volume 3 • Numéro 2 • Mars 2025

Une ordonnance faite en dehors des heures normales de travail contribue à une surdose d'insuline

Incident signalé (certains détails ont été modifiés afin de préserver l'anonymat du foyer et du déclarant)

Un résident a été réadmis à son foyer de soins de longue durée (SLD) assez tard un samedi soir. Vu l'heure tardive, certains médicaments n'étaient pas disponibles, dont les types d'insulines à action rapide et à action prolongée spécifiques au résident. Afin de gérer la glycémie du résident, de petites doses périodiques d'une insuline différente, provenant de la réserve de médicaments en cas d'urgence, ont été commandées pour les utiliser jusqu'à ce que les insulines habituelles soient livrées. Lorsque les insulines habituelles du résident sont arrivées le lundi, l'ordonnance temporaire d'insuline n'a pas été arrêtée par le prescripteur. Le résident s'est donc vu administrer les deux insulines, la temporaire et l'habituelle. Le résident a reçu une surdose d'insuline et a vécu un épisode prolongé d'hypoglycémie.

Avertissement : Le personnel de l'ISMP Canada a déterminé les principaux facteurs contributifs et a formulé des recommandations. Il revient aux responsables de l'utilisation sécuritaire des médicaments des établissements de soins de longue durée de déterminer, le cas échéant, les mesures à prendre pour améliorer les processus respectifs de gestion des médicaments.

Principaux facteurs contributifs :

- Le transfert du résident tard en soirée a empêché le fournisseur de services pharmaceutiques de fournir les médicaments habituels du résident.
- L'incapacité de fournir les insulines habituelles a nécessité des ordonnances temporaires prescrivant les insulines disponibles dans la réserve de médicaments en cas d'urgence du foyer de SLD.
- L'ordonnance d'insuline temporaire ne comprenait aucune instruction claire quant au moment où l'arrêter.

Recommandations à considérer en vue d'une amélioration :

- S'assurer que le foyer de SLD dispose d'un processus fiable pour commander et recevoir des médicaments critiques, même en dehors des heures normales de travail et les fins de semaine.
- Vérifier périodiquement les stocks de la réserve de médicaments en cas d'urgence pour s'assurer qu'ils respectent les besoins du foyer de SLD. Pour de plus amples renseignements, veuillez consulter la Politique-cadre de référence de l'ISMP Canada sur la réserve de médicaments en cas d'urgence*.
- Ajouter des instructions claires sur le moment de cesser l'ordonnance de médicaments temporaires (p. ex. « cesser le médicament X lorsque le médicament Y devient disponible pour être administré au résident »).

Ressource :

*ISMP Canada, Politique-cadre de référence 5 : Réserve de médicaments en cas d'urgence (<https://ismpcanada.ca/wp-content/uploads/LTC-Model-Policy-5-Emergency-Medication-Supply-FR.pdf>)

Déclarer un incident

S'inscrire aux Alertes de sécurité des médicaments